

Commune de Vinzier

Département de la Haute-Savoie



Inondation



Mouvement de terrain



Séisme



Tempête



Chute de neige



TMD



Activité
industrielle



Rupture de barrage

En cas de **danger** ou d'**alerte** :

1- **Abritez-vous**

Take Shelter

Resgardeses

2- **Écoutez la radio**

Listen to the radio

Escuche la radio

France Inter : FM 94.4

France Bleu : FM 106.1

France Info : FM 101.1

3- **Respectez les consignes**

Follow the instructions

Respete las consignas

> **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**

Don't seek your children at school

No vaya a buscar a sus niños a la escuela

Pour en savoir **plus**, consultez

> la mairie

> le document d'information communal

> le site www.georisques.gouv.fr

Etablissement

Commune de Vinzier



Inondation

En cas de **danger** ou d'**alerte** :

Avant l'alerte :

- ◆ Préparez un kit inondation comprenant une radio avec des piles de rechange, une lampe de poche, de l'eau potable, des médicaments urgents, des papiers importants, des vêtements de rechange et des couvertures.
- ◆ Mettez en place des protections temporaires. Garez les véhicules dans des zones non-inondables.
- ◆ Réfléchissez aux itinéraires d'évacuation, aux lieux d'hébergement et aux objets à mettre à l'abri en priorité.

Dès l'annonce de la montée des eaux :

- ◆ Obturez toutes les ouvertures basses du domicile sauf en cas d'inondation exceptionnelle (hauteur d'eau et courant important), alors laissez entrer l'eau.
- ◆ Coupez l'eau, le gaz et l'électricité.
- ◆ Placez les objets, les documents importants dans les étages ainsi que de l'eau potable et de la nourriture.
- ◆ Mettez les denrées périssables et les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux.
- ◆ Restez dans les étages supérieurs et tenez-vous informé grâce à la radio : France bleu ou Inter.

Pendant l'inondation :

- ◆ Ne vous engagez pas dans une zone inondée.
- ◆ N'allez pas chercher les enfants à l'école.
- ◆ Restez dans les étages si cela est possible et tenez-vous informé en écoutant la radio.
- ◆ Ne consommez pas l'eau du robinet ou de puits sans l'avis des services compétents.

En cas d'évacuation :

- ◆ Préparez le strict minimum nécessaire (cf. ci-dessus).
- ◆ Conformez-vous aux consignes des autorités.

Après l'inondation ;

- ◆ S'il y a eu évacuation, attendez les consignes des autorités avant de regagner son domicile.
- ◆ Aérez et désinfectez les lieux (eau de javel).
- ◆ Ne rétablissez pas l'électricité tant que l'installation n'est pas sèche, chauffez dès que possible.

Le Maire

Pour en savoir **plus**, consultez

> la mairie

> le site www.georisques.gouv.fr

Etablissement

Commune de Vinzier



Mouvement
de terrain

En cas de **danger** ou d'**alerte** :

Avant :

- ◆ Prenez certaines précautions lors de la construction mais également sur les maisons anciennes et en périphérie des habitations.
- ◆ Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

Pendant :

- ◆ Évacuez les bâtiments.
- ◆ Fuyez latéralement la zone dangereuse.
- ◆ Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches.
- ◆ Ne revenez pas sur vos pas.
- ◆ Écoutez la radio.
- ◆ N'allez pas chercher ses enfants à l'école.
- ◆ Évitez de téléphoner.
- ◆ Ne prenez pas l'ascenseur.

Après :

- ◆ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- ◆ Ne vous approchez pas de la zone du sinistre.
- ◆ Respectez les consignes de retour à la normale.

Le Maire

Pour en savoir **plus**, consultez

> la mairie

> le site www.georisques.gouv.fr

Etablissement

Commune de Vinzier



Retrait et gonflement
d'argiles

En cas de **danger** ou d'**alerte** :

Avant :

- ◆ Prenez certaines précautions lors de la construction mais également sur les maisons anciennes et en périphérie des habitations (www.argiles.fr).

Suite à l'apparition de fissures :

- ◆ Si vous êtes propriétaire et avez souscrit à un contrat d'assurance garantissant les dommages d'incendie et les dommages aux biens alors informez immédiatement la mairie et sa compagnie d'assurance.
- ◆ Sinon, informez votre propriétaire.
- ◆ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé sans avoir eu l'avis d'une personne compétente sur la stabilité de la structure.
- ◆ Ne vous approchez pas de la zone du sinistre.
- ◆ Respectez les consignes des autorités.

Le Maire

Pour en savoir **plus**, consultez

> la mairie

> le site www.georisques.gouv.fr

Etablissement

Commune de Vinzier



Séisme

En cas de **danger** ou d'**alerte** :

Avant :

- ◆ Fixez les meubles autant que possible les meubles au sol ou au mur.
- ◆ Evitez la présence d'éléments peu stables en hauteur.
- ◆ Repérez les points de coupure d'eau, du gaz et de l'électricité.

Dès les premières secousses :

- ◆ N'allumez pas de flammes.
- ◆ **A l'intérieur** : Placez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides.
- ◆ Ne pas utiliser l'ascenseur.
- ◆ **A l'extérieur** : Eloignez-vous le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension.
- ◆ Accroupissez-vous et protégez-vous la tête.
- ◆ **En voiture** : Arrêtez-vous et restez à l'intérieur. L'habitacle vous protégera des chutes d'objets.
- ◆ Ne téléphonez pas.

A l'arrêt des secousses :

- ◆ En cas de séisme important, évacuez le bâtiment.
- ◆ Méfiez-vous des répliques.
- ◆ Vérifier l'eau, le gaz, l'électricité.
- ◆ En cas de fuite de gaz, coupez la vanne d'alimentation, ouvrez les fenêtres quittez les lieux et prévenez les autorités.
- ◆ Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation des autorités compétentes.
- ◆ Écoutez la radio.
- ◆ N'allumez pas de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz.
- ◆ Vérifiez que personne n'est resté coincé dans les ascenseurs. Ne les empruntez pas.
- ◆ N'allez pas chercher les enfants à l'école, leur sécurité est assurée par le personnel de l'établissement.
- ◆ Eloignez-vous des zones côtières en raison d'un éventuel raz-de-marée.
- ◆ Si vous êtes bloqué sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur un objet à votre portée (table, poutre, canalisation, ...)

Le Maire

Pour en savoir **plus**, consultez

> la mairie

> le site www.georisques.gouv.fr

Etablissement

Commune de Vinzier



Tempête (vent violent)

En cas de **danger** ou d'**alerte** :

Dès l'alerte :

- ◆ Déplacez-vous le moins possible.
- ◆ Rentrez à l'intérieur les objets pouvant être emportés (tables, chaises, ...).
- ◆ Fixez ce qui n'a pas pu être entré à l'intérieur.
- ◆ Fermez portes, fenêtres et volets.
- ◆ Gagnez un abri en dur.
- ◆ Prévoyez un stock de denrées alimentaires ainsi que des moyens d'éclairage de secours.
- ◆ Restez informé (météo France, radio, ...)

Pendant la tempête :

- ◆ Restez à l'abri.
- ◆ N'allez pas chercher les enfants à l'école.
- ◆ Ne prenez pas votre véhicule.
- ◆ Ecoutez la radio France bleu ou Inter.

Après la tempête :

- ◆ Réparez ce qui peut l'être sommairement (toiture, ...).
- ◆ Coupez ou faites couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre.
- ◆ Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, **NE JAMAIS LES TOUCHER.**

Le Maire

Pour en savoir **plus**, consultez

> la mairie

> le site www.georisques.gouv.fr

Etablissement

Commune de Vinzier



Chutes de neige
importantes

En cas de **danger** ou d'**alerte** :

Avant la saison :

- ◆ Equipez les véhicules de pneu neige.
- ◆ Prévoyez un stock de sel et une pelle à neige.

Dès l'annonce des chutes de neige :

- ◆ Ne garez pas les véhicules sur les voies de circulation afin de faciliter le passage des engins de déneigement et des véhicules des services de secours.
- ◆ Prévoyez un stock de nourriture et d'eau afin d'être autonome quelques jours ainsi qu'un éclairage de secours.
- ◆ Si vous avez un dispositif d'assistance médicale alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Pendant les chutes de neige :

- ◆ Evitez les déplacements.
- ◆ Evitez d'utiliser son véhicule. Ne l'utilisez pas sans équipements spéciaux. Privilégiez les transports en commun.
- ◆ En cas de déplacement, renseignez-vous préalablement afin de connaître les conditions de circulation.
- ◆ Ne montez pas sur le toit pour dégager la neige.
- ◆ Ecoutez la radio et suivez les bulletins météo.

Après les chutes de neige :

- ◆ Réparez ce qui peut l'être sommairement (toiture, ...).
- ◆ Coupez ou faites couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre.
- ◆ Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, **NE JAMAIS LES TOUCHER.**

Le Maire

Pour en savoir **plus**, consultez

> la mairie

> le site www.georisques.gouv.fr

Etablissement

Commune de Vinzier



Canicule

En cas de **danger** ou d'**alerte** :

Pendant une canicule :

- ◆ Consultez les cartes de vigilance météo France.
- ◆ Limitez les exercices physiques.
- ◆ Privilégiez les endroits frais et ombragés, rafraîchissez-vous, buvez de l'eau.
- ◆ Ne buvez ni trop d'alcool, ni de boisson trop sucrée.

En cas de malaise :

Les sensations de crampe, de faiblesse, de fièvre peuvent faire penser au coup de chaleur.

*Si à ces symptômes s'ajoutent nausée, maux de tête, agressivité, somnolence, soif intense, confusion, convulsions, perte de connaissance, téléphonez impérativement au **centre 15**. Il vous indiquera la conduite à tenir.*

Ce qu'il faut toujours faire dès que possible :

- ◆ Placez la personne dans un endroit froid.
- ◆ Faites-la boire.
- ◆ Enlevez ses vêtements.
- ◆ Aspergez-la d'eau fraîche ou mettez-lui des linges humides.
- ◆ Faites des courants d'air.

Ce qu'il ne faut JAMAIS faire :

- ◆ Ne pas baigner la personne dans une eau trop froide.
- ◆ La réhydratation ne doit jamais se faire sans un avis médical afin d'éviter les troubles métaboliques par consommation excessive d'eau.

Le Maire

Pour en savoir **plus**, consultez

> la mairie

> le site www.georisques.gouv.fr

Etablissement

Commune de Vinzier



Grand Froid

En cas de **danger** ou d'**alerte** :

Avant :

- ◆ Consultez les cartes de vigilance météo France.

Si vous êtes amené à sortir :

- ◆ Veillez à porter un habillement adéquat (plusieurs couches de vêtements fermés au col et aux poignets, couche extérieure imperméable au vent et à la neige, bonnet, écharpe et gants).
- ◆ Portez la plus grande attention à l'habillement des personnes dépendantes.
- ◆ Rappelez-vous que l'alcool favorise la baisse de la température corporelle en atmosphère froide.
- ◆ Evitez les déplacements en voiture en cas de neige et de verglas.
- ◆ Ne surchauffez pas les logements et veillez à une aération correcte : l'intoxication au monoxyde de carbone est fréquente et peut être mortelle. Les signes précurseurs sont un mal de tête et des nausées collectives.

Ce qu'il ne faut surtout pas faire :

- ◆ Ne sortez pas un nourrisson de moins de 3 mois en cas d'alerte météo de niveau 3 sauf nécessité absolue.

Le Maire

Pour en savoir **plus**, consultez

> la mairie

> le site www.georisques.gouv.fr

Etablissement

Commune de Vinzier



Transport de matières
dangereuses

En cas de **danger** ou d'**alerte** :

Avant :

- ◆ Sachez identifier un convoi de marchandise dangereuse : pictogrammes, panneau orange.

Si vous êtes témoin d'un accident :

- ◆ **Protégez** pour éviter un « sur-accident », balisez les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faites éloigner les personnes à proximité.
- ◆ Ne fumez pas.
- ◆ Donnez l'alerte (n° 18 - 112) en indiquant :
 - * Le lieu exact.
 - * Le moyen de transport (camion, train, ...).
 - * La présence ou non de victimes.
 - * La nature du sinistre (feu, fuite, ...).
 - * Le numéro du produit et le code danger indiqué sur le panneau orange.

En cas de fuite du produit :

- ◆ Ne touchez ou n'entrez pas en contact avec le produit.
- ◆ Quittez la zone de l'accident : éloignez-vous si possible perpendiculairement à la direction du vent afin d'éviter le nuage toxique.
- ◆ Rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez-vous (fermez les portes et fenêtres, coupez la ventilation, obturez les entrées d'air, ne fumez pas).

Vous ne devez surtout pas :

- ◆ Chercher à rejoindre ses proches notamment les enfants à l'école, ils sont pris en charge par le personnel de l'établissement.
- ◆ Fumer ou manipuler des objets susceptibles de créer une étincelle.
- ◆ Encombrer les lignes téléphoniques.

Dans tout les cas, suivez les consignes des autorités.

Le Maire

Pour en savoir **plus**, consultez

> la mairie

> le site www.georisques.gouv.fr

Etablissement

Commune de Vinzier



Activités industrielles

En cas de **danger** ou d'**alerte** :

Avant :

- ◆ Informez-vous sur l'existence ou non d'un risque car chaque citoyen a le devoir de s'informer.
- ◆ Apprenez le signal d'alarme afin de le reconnaître le jour de la crise.

Si vous êtes témoin d'un accident :

- ◆ Donnez l'alerte (n° 18 - 112) en précisant le lieu exact, la nature (feu, fuite, nuage, ...), et le nombre de victimes.
- ◆ Ne déplacez pas les victimes sauf en cas de danger immédiat.

Pendant :

- ◆ En cas de nuage toxique, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent.
- ◆ Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche et confinez-vous (fermez les portes et fenêtres, coupez la ventilation, obturez les entrées d'air, ne fumez pas).
- ◆ Ecoutez la radio France bleu ou Inter.
- ◆ Suivez les consignes des autorités.

Vous ne devez surtout pas :

- ◆ Chercher à rejoindre ses proches notamment les enfants à l'école, ils sont pris en charge par le personnel de l'établissement.

Après :

- ◆ Si vous vous êtes mis à l'abri, aérez le local à la fin de l'alerte diffusé par la radio.

Le Maire

Pour en savoir **plus**, consultez

> la mairie

> le site www.georisques.gouv.fr

Etablissement

Commune de Vinzier



Rupture d'un
barrage

En cas de **danger** ou d'**alerte** :

Avant :

- ◆ Apprenez le système spécifique d'alerte pour « la zone du quart d'heure » : il s'agit d'une corne de brume émettant un signal intermittent pendant au moins 2 minutes, avec des émissions de 2 secondes séparées d'interruptions de 3 secondes.
- ◆ Identifiez les points hauts sur lesquels se réfugier (collines, étages élevés des immeubles résistants), les moyens et itinéraires d'évacuation.

Pendant :

- ◆ Evacuez et gagnez le plus rapidement possibles les points hauts les plus proches cités dans le PPI ou, à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.
- ◆ Ne prenez pas l'ascenseur.
- ◆ Ne revenez pas sur vos pas.
- ◆ N'allez-pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge par le personnel de l'établissement qui organise leur évacuation vers les points hauts.

Après :

- ◆ Aérez et désinfectez les pièces.
- ◆ Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche.
- ◆ Chauffez dès que possible.

Le Maire

Pour en savoir **plus**, consultez

> la mairie

> le site www.georisques.gouv.fr

Etablissement

Commune de Vinzier



En cas de **danger** ou d'**alerte** :

Dans les habitations ;

- ◆ Eliminer le radon présent dans le bâtiment en améliorant le renouvellement de l'air intérieur (renforcement de l'aération naturelle ou mise en place d'une ventilation mécanique adaptée).
- ◆ Limiter l'entrée du radon en renforçant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment (colmatage des fissures et des passages de canalisations à l'aide de colles silicone ou de ciment, pose d'une membrane sur une couche de gravillons recouverte d'une dalle en béton, etc.). L'efficacité de ces mesures peut être renforcée par la mise en surpression de l'espace habité ou la mise en dépression des parties basses du bâtiment (sous-sol ou vide sanitaire lorsqu'ils existent), voire du sol lui-même.

Les solutions les plus efficaces peuvent nécessiter de combiner les deux types d'actions. L'efficacité d'une technique de réduction doit être vérifiée après sa mise en œuvre en effectuant de nouvelles mesures de concentration en radon.

Le Maire

Pour en savoir **plus**, consultez

> la mairie

> le site www.georisques.gouv.fr